

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 avril 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées : La conseillère Madame Guylène Duplessis,  
Le conseiller Monsieur Gabriel Parent.

### Sont aussi présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard,  
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 10-04-233 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 avril 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 4.16 « Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Convention d'emphytéose / Autorisation de signature », 4.17 « Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Cautionnement des honoraires professionnels / Prolongation », 4.18 « Harmonie de La Cité / Soirée « Vins & Fromages » et 7.12 « Service des communications / Congédiement administratif »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 15 mars 2010

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.4 Société canadienne de la Croix-Rouge / Entente

4.5 Club Optimiste de Vaudreuil / Souper spaghetti / Aide financière

4.6 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Tournoi de golf

4.7 Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot / Tournoi de golf de la Mairesse

4.8 Tournoi de golf du maire de L'Île-Perrot / 17<sup>e</sup> édition

4.9 Comité Jeunesse La Presqu'Île / Encan

4.11 Centre Notre-Dame de Fatima / Dégustation « Vins & Fromages »

4.12 Jardin des petits lutins / Renouvellement du bail / École Sainte-Madeleine

4.13 Sûreté du Québec / Récupération de bicyclettes / Le Zèbre rouge

4.15 Comité de toponymie / Dépôt de la Politique de désignation toponymie et odonymique

4.16 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Convention d'emphytéose / Autorisation de signature

4.17 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Cautionnement des honoraires professionnels / Prolongation

4.18 Harmonie de La Cité / Soirée « Vins & Fromages »

- 5. GREFFE**
  - 5.1 Expropriation / Terrain pour caserne d'incendie / Lot 1 674 096
  - 5.2 GSI Environnement / Transmission des droits et obligations du contrat
  - 5.3 Recours judiciaire / Cour du Québec / Désignation d'un représentant
  - 5.6 L'ensemble vocal Les Enchanteurs inc. / Modification de la résolution 10-03-192
  
- 6. TRÉSORERIE**
  - 6.1 Transferts budgétaires
  - 6.2 Liste des comptes
  - 6.3 Emprunt temporaire / Règlement n° 1541 / Services municipaux / Approbation du MAMROT
  - 6.4 Emprunt temporaire / Règlement n° 1574 / Services municipaux / Approbation du MAMROT
  - 6.5 Emprunt temporaire / Règlement n° 1575 / Services municipaux / Approbation du MAMROT
  - 6.6 Emprunt temporaire / Règlement n° 1576 / Services municipaux / Approbation du MAMROT
  - 6.7 Emprunt temporaire / Règlement n° 1581 / Services municipaux / Approbation du MAMROT
  - 6.8 Emprunt temporaire / Règlement n° 1585 / Dépenses honoraires professionnels / Aménagement de parcs / Approbation du MAMROT
  - 6.9 Financement des partis politiques municipaux / Rapport annuel de la trésorière
  
- 7. RESSOURCES HUMAINES**
  - 7.1 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 10 février 2010
  - 7.2 Service sécurité incendie / Confirmation de M. Martin Nobert à titre de technicien en prévention des incendies
  - 7.3 Service sécurité incendie / Fin d'emploi / Brigadiers scolaires
  - 7.4 Service action communautaire / Embauche temporaire de M<sup>me</sup> Anabelle Rousse à titre de concierge
  - 7.5 Service action communautaire / Embauche d'étudiants pour la période estivale 2010
  - 7.6 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Nomination de M. Michel Pepin au poste régulier d'inspecteur en environnement
  - 7.7 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics / Embauche de journaliers temporaires / Période estivale 2010
  - 7.8 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche temporaire de Mme Laurence Cloutier-Boucher à titre de préposée à l'horticulture
  - 7.9 Service des arts et de la culture / Confirmation de M. Michel Vallée au poste de directeur du Service des arts et de la culture
  - 7.10 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de M. Hugues Charbonneau au poste de chef de division - Environnement
  - 7.11 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics / Lettre d'entente n° 8 / Mesure d'accomodement
  - 7.12 Service des communications / Congédiement administratif
  
- 8. COMMUNICATIONS**
  
- 9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
  
- 10. ARTS ET CULTURE**
  - 10.2 Demande d'aide financière / Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ) / Achat de documents
  
- 11. ACTION COMMUNAUTAIRE**
  - 11.1 Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges / Renouvellement du bail

11.3 Adjudication de contrat / Parc Belle-Plage / Modules de jeux

## **12. PROTECTION PUBLIQUE**

## **13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-23 / Fourniture d'une déchiqueteuse à branches
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-22 / Pose d'enrobé bitumineux à taux horaire
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-05 / Fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2010
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-15 / Fourniture d'un tracteur avec tondeuse frontale
- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-06 / Construction et réfection de bordures et trottoirs pour l'année 2010
- 13.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-08 / Fourniture et épandage d'abat poussière liquide
- 13.7 Adhésion / Regroupement d'achats / Union des municipalités du Québec (UMQ)

## **14. EAUX**

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-19 / Remplacement du groupe électrogène d'urgence du poste Tunnel

## **15. SERVICES TECHNIQUES**

- 15.2 Ordres de changement n<sup>os</sup> 4, 5 et 6 / Voie de déviation / Canadien Pacifique / Règlement n° 1360
- 15.3 Ordres de changement n<sup>os</sup> 29, 30, 31 et 32 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496
- 15.4 Entente / Hydro-Québec / Développement secteur rue Marier / Autorisation de signature

## **16. URBANISME**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 9 mars 2010
- 16.2 PIIA / 260, chemin des Chenaux / Démolition et reconstruction / Bâtiment d'intérêt patrimonial et lanière patrimoniale / Zone H1-225 / CCU n° 10-03-21
- 16.3 PIIA / 9, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle construction commerciale / Zone C3-218 / Lot 4 460 577 / CCU n° 10-03-22
- 16.4 PIIA / 3010, boulevard de la Gare / Nouvelle construction commerciale / Zone I1-401 / Lot 3 977 576 / CCU n° 10-03-23
- 16.5 PIIA / 3010, boulevard de la Gare / Concept d'affichage / Zone I1-401 / Lot 3 977 576 / CCU n° 10-03-24
- 16.6 PIIA / 250, rue Rodolphe-Besner / Modification de la couleur du parement extérieur / Zone I2-646 / CCU n° 10-03-27
- 16.7 PIIA / 250, rue Rodolphe-Besner / Autorisation enseigne murale / Zone I2-646 / CCU n° 10-03-28
- 16.8 Dérogation mineure / 3010, boulevard de la Gare / Quais de chargement, porte de garage et enseigne / Zone I1-401 / Lot 3 977 576 / CCU n° 10-03-25
- 16.9 Dérogation mineure / 3568, rue Rosalie / Autorisation marge latérale / Zone H1-802-02 / CCU n° 10-03-29

## **17. ENVIRONNEMENT**

## **18. RÉGLEMENTATION**

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n° 1572 / Entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Succession Moza Crevier »
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1572 / Entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Succession Moza Crevier »

- 18.3 Adoption / Règlement n° 1512-02 / Modification du règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1589 / Émission d'obligations / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1590 / Émission d'obligations / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1275-131 / Modification de l'article 1.8.1.4 / Extension d'un usage dérogatoire sur un terrain et sur tout terrain adjacent

**19. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 19.1 Autorisation de la directrice générale

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE .**

« ADOPTÉE »

**10-04-234 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 15 mars 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**10-04-235 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**10-04-236 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE / ENTENTE**

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Vaudreuil-Dorion relativement aux services d'aide aux sinistrés a pris fin le 8 mars 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de ladite entente pour une période de un (1) an, après quoi elle se renouvellera automatiquement pour une seule période d'une même durée, à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'en revoir le contenu dans les trois (3) mois précédant l'expiration de celle-ci.

« ADOPTÉE »

**10-04-237 CLUB OPTIMISTE DE VAUDREUIL / SOUPER SPAGHETTI / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande du Club Optimiste de Vaudreuil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de trente (30) billets au montant de dix dollars (10 \$) chacun pour le souper spaghetti organisé par le Club Optimiste de Vaudreuil au profit des paroisses Saint-Michel, Sainte-Trinité et Saint-Pierre qui se tiendra le 1<sup>er</sup> mai 2010 à la cafétéria du Centre culturel de la Cité-des-Jeunes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-04-238 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / TOURNOI DE GOLF**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 6<sup>e</sup> édition du tournoi de golf organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat d'un (1) billet au montant de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$) pour la 6<sup>e</sup> édition du tournoi de golf organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 17 mai 2010 au Club de golf privé le Whitlock;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-04-239 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT / TOURNOI DE GOLF DE LA MAIRESSE**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'édition 2010 du Tournoi de golf de la Mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT que les profits amassés iront au fonds jeunesse;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit versé au Tournoi de golf de la Mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à titre de commandite pour l'organisation de l'édition 2010 du tournoi annuel de golf de la mairesse qui aura lieu le 14 juin 2010 au Club de golf Île-Perrot;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-04-240 TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE L'ÎLE-PERROT / 17<sup>E</sup> ÉDITION**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du maire de la ville de L'Île-Perrot dont les profits engendrés par cet événement permettent d'offrir aux jeunes de leur communauté plusieurs équipements de loisirs et de sport;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit versé au tournoi de golf du maire de la ville de L'Île-Perrot à titre de commandite pour l'organisation du tournoi de golf du maire qui se tiendra le 4 juin 2010 au Club de golf Le Falcon;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-04-241 COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE / ENCAN**

CONSIDÉRANT que le Comité Jeunesse La Presqu'Île a pour mission de mettre en œuvre des programmes de prévention du crime chez les jeunes de notre région;

CONSIDÉRANT l'organisation d'un encan-repas dans le but d'amasser des fonds qui assureront la continuité des projets et permettront la création d'activités procurant des résultats positifs dans notre communauté;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à titre de commandite au Comité Jeunesse La Presqu'Île pour l'encan-repas qui se tiendra le 22 avril 2010 au restaurant Franco et Nino de Vaudreuil-Dorion;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-04-242 CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA / DÉGUSTATION « VINS & FROMAGES »**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la dégustation « Vins & Fromages » organisée par le Centre Notre-Dame de Fatima;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de huit (8) billets au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun, soit l'équivalent d'une table, pour la dégustation « Vins & Fromages » organisée par le Centre Notre-Dame de Fatima qui aura lieu le 28 mai 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-04-243 JARDIN DES PETITS LUTINS / RENOUVELLEMENT DU BAIL / ÉCOLE SAINTE-MADELEINE**

CONSIDÉRANT que le bail entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le Jardin des petits lutins, pour la location d'un emplacement à l'école Sainte-Madeleine, sera échu le 31 mai 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville consente à la reconduction du bail susmentionné, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 mai 2011, aux mêmes conditions que celles prévalant au bail antérieur;

ET QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier publie l'avis requis en pareil cas.

« ADOPTÉE »

**10-04-244 SÛRETÉ DU QUÉBEC / RÉCUPÉRATION DE BICYCLETTES / LE ZÈBRE ROUGE**

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec MRC de Vaudreuil-Soulanges a été interpellée afin de participer à un projet communautaire visant l'implication de personnes souffrant de maladie mentale;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à récupérer les bicyclettes abandonnées sur le territoire de Vaudreuil-Dorion et remises à la Sûreté du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la Sûreté du Québec MRC de Vaudreuil-Soulanges à remettre à l'organisme Le Zèbre rouge lesdites bicyclettes.

« ADOPTÉE »

**10-04-245 COMITÉ DE TOPONYMIE / DÉPÔT DE LA POLITIQUE DE DÉSIGNATION  
TOPONYMIE ET ODONYMIQUE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encadrer et prévoir un mécanisme pour la désignation des lieux et voies de circulation municipaux;

CONSIDÉRANT la proposition du Comité de toponymie pour une politique en ce sens;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte la Politique de désignation toponymie et odonymique datée de mars 2010.

« ADOPTÉE »

**10-04-246 CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / CONVENTION  
D'EMPHYTÉOSE / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville est en voie de procéder à l'acquisition des lots nécessaires à l'implantation d'un centre sportif multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que ces terrains, suite à leur acquisition, feront l'objet d'une convention d'emphytéose au bénéfice de l'organisme sans but lucratif Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes qui aura l'obligation d'y construire le centre sportif multifonctionnel et de l'exploiter pendant une période minimale de 25 ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu dès maintenant d'autoriser la signature de la convention d'emphytéose à intervenir;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'emphytéose à intervenir avec Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes pour les lots 4 559 872, 4 577 479 et 4 577 480 ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE toute signature soit, le cas échéant, conditionnelle aux autorisations préalables requises par la Loi.

« ADOPTÉE »

**10-04-247 CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / CAUTIONNEMENT  
DES HONORAIRES PROFESSIONNELS / PROLONGATION**

CONSIDÉRANT la résolution 10-03-194 prévoyant le cautionnement par la Ville du paiement des honoraires des professionnels retenus par Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes pour la conception du centre;

CONSIDÉRANT que la durée de ce cautionnement était limitée à la période se terminant le 15 avril 2010 et qu'il y a lieu de la prolonger pour une période d'un mois supplémentaire;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la durée du cautionnement prévu à la résolution 10-03-194 soit prolongée au 15 mai 2010;

QUE, sauf dans la mesure prévue par la présente résolution, la résolution 10-03-194 conserve par ailleurs tous ses effets.

**« ADOPTÉE »**

**10-04-248 HARMONIE DE LA CITÉ / SOIRÉE « VINS & FROMAGES »**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée « Vins & Fromages » organisée par l'Harmonie de La Cité;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat, de la Commission scolaire des Trois-Lacs, de six (6) billets au montant de quarante dollars (40 \$) chacun pour la soirée « Vins & Fromages » organisée par l'Harmonie de La Cité qui aura lieu le 24 avril 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**10-04-249 EXPROPRIATION / TERRAIN POUR CASERNE D'INCENDIE / LOT 1 674 096**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la résolution 09-11-790 prévoyant l'acquisition d'une partie du lot 1 674 096 d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> afin d'y construire une caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT l'opportunité de déposer un plan d'expropriation afin d'accélérer le processus d'acquisition;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet nécessite une superficie de terrain supérieure à celle initialement prévue, soit 5847,1 m<sup>2</sup>;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc. soit mandatée afin de déposer un plan d'expropriation du lot projeté conformément aux nouveaux besoins de la Ville;

QUE l'offre de la Ville de payer une indemnité de 100,26 \$ le mètre carré soit maintenue;

QUE la firme Séguin et Associés, avocats soit mandatée afin d'entreprendre, le cas échéant, les procédures requises;



QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le plan d'expropriation et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE, sauf dans la mesure prévue par la présente résolution, la résolution 09-11-790 conserve par ailleurs tous ses effets.

« ADOPTÉE »

**10-04-250 GSI ENVIRONNEMENT / TRANSMISSION DES DROITS ET OBLIGATIONS DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT le contrat intervenu avec GSI Environnement pour la gestion des boues usées de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT la demande de GSI Environnement d'autoriser, suite à une réorganisation corporative, la transmission des droits et obligations du contrat à sa société-mère EnGlobe corp.;

CONSIDÉRANT l'article 1.5 des clauses administratives générales du devis;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la transmission des droits et obligations du contrat n° 401-110-006-04 conclu avec GSI Environnement à EnGlobe corp. et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

« ADOPTÉE »

**10-04-251 RECOURS JUDICIAIRE / COUR DU QUÉBEC / DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

CONSIDÉRANT la résolution 08-10-857;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Luc Duval, chef de division – Travaux publics, soit mandaté afin de représenter la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le dossier n° 760-32-012464 de la Cour du Québec, division des petites créances.

« ADOPTÉE »

**10-04-252 L'ENSEMBLE VOCAL LES ENCHANTEURS INC. / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 10-03-192**

CONSIDÉRANT la résolution 10-03-192 prévoyant l'achat d'une demi-page dans le programme des spectacles de l'organisme;

CONSIDÉRANT que le programme était déjà imprimé lors de l'adoption de la résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE les mots « pour l'achat d'une demi-page dans le programme, et ce, à titre de commandite » apparaissant dans la résolution 10-03-192 soient remplacés par les mots « à titre d'aide financière ».

« ADOPTÉE »

**10-04-253 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant cent trente-huit mille cent soixante-quinze dollars (138 175 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, en date du 22 mars 2010.

« ADOPTÉE »

**10-04-254 LISTE DES COMPTES**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois millions neuf cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante et un cents (3 922 987,51 \$).

« ADOPTÉE »

**10-04-255 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÉGLEMENT N° 1541 / SERVICES MUNICIPAUX / APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 9 mars 2010, le Règlement d'emprunt n° 1541 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue du Cheminot et décrétant un emprunt de trois cent soixante-dix mille dollars (370 000 \$) à ces fins;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit trois cent soixante-dix mille dollars (370 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**10-04-256 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÉGLEMENT N° 1574 / SERVICES MUNICIPAUX / APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 9 mars 2010, le Règlement d'emprunt n° 1574 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues du Ruisselet, des Cascades, des Rapides et de la Rivière et décrétant un emprunt de deux millions soixante-seize mille dollars (2 076 000 \$) à ces fins;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit deux millions soixante-seize mille dollars (2 076 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**10-04-257      EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1575 / SERVICES MUNICIPAUX /  
APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 9 mars 2010, le Règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 1575 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues de Tonnancour, Bach, Schubert, Beethoven ainsi que sur une partie de l'avenue Marier et décrétant un emprunt de un million six cent soixante-treize mille dollars (1 673 000 \$) à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million six cent soixante-treize mille dollars (1 673 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**10-04-258      EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1576 / SERVICES MUNICIPAUX /  
APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 11 mars 2010, le Règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 1576 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Jean-Claude Tremblay et décrétant un emprunt de trois cent seize mille dollars (316 000 \$) à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit trois cent seize mille dollars (316 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**10-04-259      EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1581 / SERVICES MUNICIPAUX /  
APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 22 mars 2010, le Règlement d'emprunt n°1581 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire incluant tous les travaux connexes d'une partie du chemin de l'Anse en décrétant un emprunt de cent quarante-neuf mille dollars (149 000 \$) à ces fins;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit cent quarante-neuf mille dollars (149 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**10-04-260      EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1585 / DÉPENSES HONORAIRES  
PROFESSIONNELS / AMÉNAGEMENT DE PARCS / APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 9 mars 2010, le Règlement d'emprunt no 1585 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et les travaux de construction en vue d'aménager le parc des Géraniums ainsi qu'un jeu d'eau dans le parc Bel-Air et la poursuite des travaux d'aménagement des parcs des Siffleurs, Aurèle-Joliat et Côte-Double y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de un million huit cent quarante-et-un mille cinq cents dollars (1 841 500 \$) à ces fins;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million huit cent quarante-et-un mille cinq cents dollars (1 841 500 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**10-04-261      FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX / RAPPORT ANNUEL DE  
LA TRÉSORIÈRE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du rapport annuel de la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, C.G.A., sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

« ADOPTÉE »

**10-04-262 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 10 FÉVRIER 2010**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 10 février 2010 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

**10-04-263 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / CONFIRMATION DE M. MARTIN NOBERT À TITRE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Serges Leroux, directeur du Service sécurité incendie et de l'évaluation du rendement de M. John Boudreau, chef aux opérations et à la prévention en date du 23 mars 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Martin Nobert dans son poste de technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie et ce, à compter du 26 mars 2010;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Nobert.

« ADOPTÉE »

**10-04-264 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / FIN D'EMPLOI / BRIGADIERS SCOLAIRES**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Serges Leroux, directeur du Service sécurité incendie en date du 17 mars 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la fin d'emploi de MM. Christian Leroux et Guy Bergeron à titre de brigadiers scolaires au sein du Service sécurité incendie et ce, à compter du 29 mars 2010.

« ADOPTÉE »

**10-04-265 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M<sup>ME</sup> ANABELLE ROUSSE À TITRE DE CONCIERGE**

CONSIDÉRANT la demande de M. Marc Brunet, directeur adjoint du Service action communautaire en date du 27 janvier 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Anabelle Rousse à titre de concierge lors des activités du Service action communautaire et ce, à compter du 15 mars 2010, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 1 de l'échelle salariale des employés cols bleus; le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**10-04-266 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2010**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Youri Mathieu, Jean-Philippe Mailhot, Steve Calamia, Francis Bouchard-Sabourin et Anthony Woodger à titre de journaliers étudiants au sein du Service action communautaire et ce, à compter du 15 avril 2010 jusqu'au 30 septembre 2010, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 1 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**10-04-267 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / NOMINATION DE M. MICHEL PEPIN AU POSTE RÉGULIER D'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection en date du 1<sup>er</sup> avril 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Michel Pepin, au poste régulier à temps plein d'inspecteur en environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire et ce, à compter du 7 avril 2010, au salaire prévu à la classe 9, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Pepin devra obtenir un diplôme en environnement (soit une attestation d'études collégiales ou un certificat universitaire) et ce, d'ici 3 ans. À défaut de respecter cette condition, le Conseil municipal prendra les mesures qu'il jugera appropriées relativement au statut de l'employé. Il est également entendu que les frais de cours et d'absence reliés à ces études ne seront pas remboursés par la Ville compte tenu que la formation demandée constitue une exigence du poste.

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Pepin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-04-268 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE DE JOURNALIERS TEMPORAIRES / PÉRIODE ESTIVALE 2010**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre du Service de l'entretien du territoire et des eaux pour la période estivale 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche des personnes suivantes à titre de journaliers temporaires pour un maximum de 1 200 heures, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur :

Période débutant le 15 mars 2010 : M. Louis-Philippe Lamarre;

Période débutant le 22 mars 2010 : M. Sylvain Fortin;  
M. François Lacoste;  
M. Maxime Beaudoin;

Période débutant le 29 mars 2010 : M<sup>me</sup> Annie Bergeron;  
M<sup>me</sup> Manon Chénard;  
M. Jean-François Lamer;  
M. Gilles Besner;  
M. Mathieu Ménard;  
M. Daniel Émond;  
M. Kevin Boivin;

Période débutant le 12 avril 2010 : M. Francis Leduc.

« ADOPTÉE »

**10-04-269 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE  
TEMPORAIRE DE M<sup>ME</sup> LAURENCE CLOUTIER-BOUCHER À TITRE DE PRÉPOSÉE  
À L'HORTICULTURE**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection en date du 23 mars 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Laurence Cloutier-Boucher, au poste de préposée à l'horticulture au sein de l'unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service de l'entretien du territoire et des eaux, pour la période comprise entre le 12 avril 2010 et le 5 novembre 2010 sans toutefois dépasser 1 200 heures, au salaire prévu à la classe 2 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Cloutier-Boucher.

« ADOPTÉE »

**10-04-270 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / CONFIRMATION DE  
M. MICHEL VALLÉE AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES ARTS ET DE LA  
CULTURE**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale en date du 23 mars 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Michel Vallée dans son poste de directeur au sein du Service des Arts et de la culture et ce, à compter du 5 avril 2010;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Vallée.

« ADOPTÉE »

**10-04-271 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /  
CONFIRMATION DE M. HUGUES CHARBONNEAU AU POSTE DE CHEF DE  
DIVISION - ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 31 mars 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Hugues Charbonneau dans son poste de chef de division - Environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire et ce, à compter du 5 avril 2010;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Charbonneau.

**« ADOPTÉE »**

**10-04-272 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES  
TRAVAUX PUBLICS / LETTRE D'ENTENTE N° 8 / MESURE D'ACCOMODEMENT**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser M. Guy Pilon, maire, M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale ou en son absence, M. Martin Houde, directeur général adjoint et M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente n° 8 à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN).

**« ADOPTÉE »**

**10-04-273 SERVICE DES COMMUNICATIONS / CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT la résolution 09-11-804 autorisant l'embauche de M<sup>me</sup> Marielle Vallée à titre de chargée de communication;

CONSIDÉRANT la période de probation prévue à la convention collective de travail en vigueur, laquelle devait prendre fin au plus tard le 9 mai 2010;

CONSIDÉRANT l'évaluation du rendement complétée par M<sup>me</sup> France Lavoie, directrice du Service des communications en date du 23 mars 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville met fin à l'emploi de M<sup>me</sup> Marielle Vallée en date du 6 avril 2010 en raison de sa période de probation non concluante;

QU'il est entendu que toutes les sommes dues à M<sup>me</sup> Vallée lui seront payées conformément à la convention collective de travail ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Vallée n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion à compter de l'adoption de la présente résolution.

**« ADOPTÉE »**



**10-04-274 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC (MCCCFQ) / ACHAT DE DOCUMENTS**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, soit autorisé à acheminer une demande d'aide financière au MCCCFQ dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2010.

« ADOPTÉE »

**10-04-275 MAISON DE LA FAMILLE DE VAUDREUIL-SOULANGES / RENOUELEMENT DU BAIL**

CONSIDÉRANT que le bail de la Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges vient à échéance le 30 juin 2010;

CONSIDÉRANT que l'organisme demande de reconduire le bail pour une période de deux (2) ans, aux mêmes conditions, en contrepartie de l'entretien ménager qu'il assumerait dorénavant lui-même;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire soit mandaté afin de négocier les termes et conditions dudit bail selon les paramètres suivants :

- maintien d'un loyer de cinq cents dollars (500 \$) par mois;
- prise en charge de l'entretien des locaux loués par l'organisme;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir.

« ADOPTÉE »

**10-04-276 ADJUDICATION DE CONTRAT / PARC BELLE-PLAGE / MODULES DE JEUX**

CONSIDÉRANT les propositions soumises par différentes firmes pour l'implantation et l'aménagement de modules de jeux dans l'aire du parc du secteur Belle-Plage;

CONSIDÉRANT la conclusion de l'analyse desdites propositions qui a été réalisée selon la grille de pondération et d'évaluation présentée par M. Marc Brunet du Service action communautaire;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retenue la proposition soumise par Multi-Jeux Marlin, 1808, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2 pour les modules PZJ-202 avec balançoires, pour un prix de vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-deux dollars et quarante-cinq cents (22 482,45 \$) incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

**10-04-277 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-23 / FOURNITURE D'UNE DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'une déchiqueteuse à branches, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-23;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Vermeer Canada Inc., 10, Indell Lane, Brampton (Ontario), L6T 3Y3, pour la fourniture d'une déchiqueteuse à branches et ce, au montant de trente-neuf mille dollars (39 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-23;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-725;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-04-278 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-22 / POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX À TAUX HORAIRE**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la pose d'enrobé bitumineux à taux horaire, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-22;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la pose d'enrobé bitumineux et ce, aux taux horaires suivants :

- prix unitaire pour les travaux manuels au taux horaire de six cent quatre-vingt-dix dollars et vingt cents (690,20 \$), taxes applicables non comprises;
- prix unitaire pour les travaux mécaniques au taux horaire de huit cent vingt-deux dollars et vingt cents (822,20 \$), taxes applicables non comprises;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-22;

QUE la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la pose d'enrobé bitumineux à taux horaire, jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**10-04-279 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-05 / FOURNITURE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2010**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2010, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-05;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2010 et ce, pour un montant de deux cent soixante-six dollars et quatre-vingts cents (266,80 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-05;

QUE la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2010, jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**10-04-280 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-15 /  
FOURNITURE D'UN TRACTEUR AVEC TONDEUSE FRONTALE**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'un tracteur avec tondeuse frontale, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-15;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Lange Patenaude Équipement Itée, 18980, Transcanadienne, Montréal (Québec), H9X 3R1, pour la fourniture d'un tracteur avec tondeuse frontale et ce, pour un montant de vingt mille deux cent soixante dollars et quatre-vingt-trois cents (20 260,83 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-15;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-725;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-04-281 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-06 /  
CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS POUR L'ANNÉE  
2010**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la construction et réfection de bordures et trottoirs pour l'année 2010, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-06;

CONSIDÉRANT qu'un entrepreneur local a déposé la soumission la plus basse, sauf pour un article (construction de bordures neuves), où le prix est supérieur de 1,91 % par rapport au plus bas prix soumis;

CONSIDÉRANT la politique d'achat locale qui permet une différence de 5 %;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux que ce soit le même entrepreneur qui exécute tous les travaux;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux suivants :

- réfection de trottoirs au coût de deux cent quinze dollars et quarante-cinq cents (215,45 \$) du mètre carré, taxes applicables non comprises;
- construction de trottoirs neufs au coût de cent soixante-quatorze dollars et trente cents (174,30 \$) du mètre carré, taxes applicables non comprises;
- réfection de bordures au coût de cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (159,85 \$) du mètre linéaire, taxes applicables non comprises;
- construction de bordures neuves au coût de cent vingt-trois dollars et trente-cinq cents (123,35 \$) du mètre linéaire, taxes applicables non comprises;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-06;

QUE la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la construction et réfection de bordures et trottoirs pour l'année 2010, jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**10-04-282 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-08 / FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE LIQUIDE**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et épandage d'abat poussière liquide, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-08;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Multi Routes inc., 11415, 6e Avenue, R.D.P, Montréal (Québec), H1E 1R8, pour la fourniture et épandage d'abat poussière liquide et ce, au coût de vingt-neuf cents et demi (0,295 \$) / litre, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-08;

QUE la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture et épandage d'abat poussière liquide, jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**10-04-283 ADHÉSION / REGROUPEMENT D'ACHATS / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT l'invitation de l'UMQ à joindre le regroupement d'achats pour les carburants et huiles à chauffage;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux d'adhérer à un regroupement d'achats;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion joigne le regroupement d'achats de l'UMQ pour les carburants et huiles à chauffage pour la période du 12 avril 2010 au 31 mars 2012.

« ADOPTÉE »

**10-04-284 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-19 /  
REEMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE D'URGENCE DU POSTE TUNNEL**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour le remplacement du groupe électrogène d'urgence du poste Tunnel, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-19;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Inovtech Électrique inc., 50, rue Jacques Cartier, bureau 01, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 4R3, pour le remplacement du groupe électrogène d'urgence du poste Tunnel et ce, pour un montant de quatre-vingt-sept mille neuf cents dollars (87 900 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-19;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en huit (8) ans à compter de l'année 2011.

« ADOPTÉE »

**10-04-285 ORDRES DE CHANGEMENT N°S 4, 5 ET 6 / VOIE DE DÉVIATION /  
CANADIEN PACIFIQUE / RÈGLEMENT N° 1360**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 4, 5 et 6 reliés au projet « Voie de déviation du Canadien Pacifique; boulevard Henry-Ford » totalisant un montant de soixante-quinze mille deux cent trente-trois dollars et cinquante-six cents (75 233,56 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1360.

« ADOPTÉE »

**10-04-286 ORDRES DE CHANGEMENT N°S 29, 30, 31 ET 32 / AGRANDISSEMENT DE  
L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1496**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 29, 30, 31 et 32 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de dix mille cinquante et un dollars et soixante-six cents (10 051,66 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

**10-04-287 ENTENTE / HYDRO-QUÉBEC / DÉVELOPPEMENT SECTEUR RUE MARIER /  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Hydro-Québec pour l'implantation de sept (7) poteaux électriques sur la rue Marier;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1431.

« ADOPTÉE »

**10-04-288 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 9 MARS 2010**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 mars 2010.

« ADOPTÉE »

**10-04-289 PIIA / 260, CHEMIN DES CHENAUX / DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION / BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET LANIÈRE PATRIMONIALE / ZONE H1-225 / CCU N° 10-03-21**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-03-21 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande telle que présentée sur les plans, dossier n° 2009-1003, préparés par M. Yvon Laplante, technologue, en date d'août 2009 et telle que modifiée par le croquis perspective daté de mars 2010.

« ADOPTÉE »

**10-04-290 PIIA / 9, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / NOUVELLE CONSTRUCTION COMMERCIALE / ZONE C3-218 / LOT 4 460 577 / CCU N° 10-03-22**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-03-22 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve le projet tel que présenté aux plans préparés par Campanella & associés, révision 2, en date du 9 mars 2010, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- Aucun haut-parleur, porte-voix ou système de son n'est autorisé à l'extérieur;
- Les entrées charretières doivent être réaménagées afin que toutes les manœuvres des camions de livraison soient faites sur le terrain, ceci sans empiètement dans la voie de circulation du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

- Prévoir une porte d'accès de grandeur suffisante dans la clôture située sur le talus en cour arrière afin de permettre l'entretien adéquat de la zone tampon;
- Les luminaires situés en cour arrière, sur le talus, doivent être ramenés en bas de la pente du talus du côté du stationnement commercial;
- Les luminaires situés sur les limites latérales du stationnement en cour arrière et adjacents à la limite arrière du stationnement doivent être orientés de manière à projeter en direction du boulevard de la Cité-des-Jeunes;
- Les luminaires situés en cour arrière doivent être munis de déflecteurs de façon à ne pas illuminer à l'extérieur des limites de la propriété, et que leur intensité soit diminuée à 50 % entre 21 h et 7 h;
- L'éclairage extérieur doit être prévu de telle façon qu'aucun éclairage ne projette à l'extérieur des limites de la propriété.

« ADOPTÉE »

**10-04-291 PIIA / 3010, BOULEVARD DE LA GARE / NOUVELLE CONSTRUCTION COMMERCIALE / ZONE I1-401 / LOT 3 977 576 / CCU N° 10-03-23**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-03-23 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT que l'allée de circulation au sud du bâtiment ne servira qu'à la sortie des véhicules pour rejoindre le boulevard de la Gare tel qu'illustré au plan soumis;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
 ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet tel que présenté aux plans préparés par le Groupe IBI/DAA, dossier 10011, en date du 22 février 2010 et son addenda en date du 8 mars 2010, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- Le dépôt de la servitude notariée et enregistrée, à laquelle la Ville est partie prenante pour le stationnement commun avec Smart Centres, préalablement à l'émission du permis de construction;
- Le dépôt du plan d'aménagement conforme à la réglementation municipale, dûment autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), de la cour avant donnant sur l'autoroute 540;
- L'aménagement de la cour avant donnant sur l'autoroute 540 doit s'harmoniser avec les aménagements existants des terrains adjacents de Smart Centres;
- Les appareils mécaniques au toit doivent être camouflés autant que possible et peints aux couleurs du bâtiment;
- Aucun entreposage extérieur, incluant des cabanons, n'est autorisé sur le site;
- Les luminaires dans le stationnement doivent s'agencer avec ceux des terrains adjacents de Smart Centres;
- La rétention des eaux pluviales doit être conforme aux exigences en la matière de la Ville de Vaudreuil-Dorion;
- Fournir une attestation de conformité signée par l'architecte concepteur à la fin des travaux de construction et d'aménagement;
- Déposer une étude de circulation mise à jour préalablement à l'émission du permis de construction;
- Le kiosque du centre de jardin doit être conforme à la réglementation municipale.

« ADOPTÉE »

**10-04-292 PIIA / 3010, BOULEVARD DE LA GARE / CONCEPT D'AFFICHAGE / ZONE I1-401 / LOT 3 977 576 / CCU N° 10-03-24**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-03-24 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet d'affichage tel que présenté aux plans préparés par le Groupe IBI/ DAA, dossier 10011, en date du 22 février 2010 et son addenda en date du 8 mars 2010 sous réserve des conditions suivantes :

- L'acceptation de la demande de dérogations mineures datée du 23 février 2010;
- Le projet de nouvelle construction commerciale devra être conforme à la réglementation municipale;
- Toutes les enseignes doivent respecter une hauteur maximale de 9 mètres.

« ADOPTÉE »

**10-04-293 PIIA / 250, RUE RODOLPHE-BESNER / MODIFICATION DE LA COULEUR DU PAREMENT EXTÉRIEUR / ZONE I2-646 / CCU N° 10-03-27**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-03-27 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse la nouvelle couleur orangée de stuc acrylique proposée et exige que la couleur soit remplacée par la couleur stuc acrylique « blanc-beige » couleur « Benjamin Moore 2152-60 » telle qu'approuvée par la résolution 07-10-928 et la recommandation n° 07-09-114.

« ADOPTÉE »

**10-04-294 PIIA / 250, RUE RODOLPHE-BESNER / AUTORISATION ENSEIGNE MURALE / ZONE I2-646 / CCU N° 10-03-28**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-03-28 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville reporte l'étude du projet d'enseigne tel que présenté au croquis préparé par M. Pierre Vaillancourt de Lucky Stripe, déposé en date du 9 février 2010, jusqu'à ce que les travaux d'ajustement de la couleur du stuc acrylique soient complétés.

« ADOPTÉE »



10-04-295

**DÉROGATION MINEURE / 3010, BOULEVARD DE LA GARE / QUAIS DE CHARGEMENT, PORTE DE GARAGE ET ENSEIGNE / ZONE I1-401 / LOT 3 977 576 / CCU N° 10-03-25**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Patrick Lebire de Daniel Arbour & Associés (DAA) Inc. en date du 23 février 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-03-25 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 mars 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3010, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3010, boulevard de la Boulevard de la Gare aux fins :

- d'autoriser deux (2) quais de chargement et de déchargement pour un bâtiment d'une superficie de 9 340 m<sup>2</sup>, alors que l'article 2.2.16.3.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige quatre (4) quais de chargement et de déchargement en fonction d'une construction commerciale d'une superficie comprise entre 7 501 m<sup>2</sup> et 10 500 m<sup>2</sup>;
- d'autoriser deux (2) quais de chargement et leur tablier de manœuvre et portes de garage avec mur écran en cour avant en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui les autorise seulement en cours latérales ou arrière;
- d'autoriser une porte de garage en cour avant en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige les portes de garage entièrement dans les cours latérales ou arrière;
- d'autoriser une porte de chargement et de déchargement pour les espaces à ordures et cueillette sélective en cour avant en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'autorise seulement en cours latérales ou arrière;
- d'autoriser une (1) enseigne permanente à plat sur le mur, sur la façade principale donnant sur le boulevard de la Gare dont la superficie est de 50,39 m<sup>2</sup>, en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 a) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une superficie maximale de 15 m<sup>2</sup>;
- d'autoriser une (1) enseigne directionnelle dont la superficie est de 1,5 m<sup>2</sup> en dérogation à l'article 2.2.20.4g) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une superficie maximale de 0,6 m<sup>2</sup>;
- d'autoriser une (1) enseigne directionnelle d'une hauteur de 4,27 mètres en dérogation à l'article 2.2.20.7.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une hauteur maximale de 1,5 mètre pour les enseignes directionnelles;
- d'autoriser une deuxième enseigne à plat sur le mur de la façade principale donnant sur le boulevard de la Gare, d'une superficie de 3,34 m<sup>2</sup> en dérogation à l'article 2.2.20.6.1d) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une (1) seule enseigne par mur;
- d'autoriser deux (2) enseignes à plat au mur de façade principale donnant sur le boulevard de la Gare totalisant une superficie totale de 53,73 m<sup>2</sup> en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2a) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une superficie maximale de 35 m<sup>2</sup>;
- d'autoriser une (1) enseigne dépassant le niveau du toit en dérogation à l'article 2.2.20.7.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que l'enseigne apposée sur le mur soit entièrement située sous le niveau du toit;
- d'autoriser une hauteur de clôture ornementale de 3,65 mètres en dérogation à l'article 3.2.31.3 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une hauteur maximale de 2,75 mètres;
- d'autoriser un (1) centre jardin représentant 27 % de la superficie de vente du bâtiment principal, alors que l'article 3.2.31.3 du Règlement de zonage n° 1275 autorise une superficie maximale de 20 % de l'aire de vente du bâtiment principal;

- de ne pas exiger la bande de terrain paysager, d'une largeur minimale de trois (3) mètres pour tout mur comportant un accès ou entrée à l'usage du public pour les bâtiments ayant une superficie d'au moins 2 000 m<sup>2</sup> de plancher en dérogation à l'article 2.2.17.3.3 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

**10-04-296 DÉROGATION MINEURE / 3568, RUE ROSALIE / AUTORISATION MARGE LATÉRALE / ZONE H1-802-02 / CCU N° 10-03-29**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Sylvain Desrochers en date du 10 novembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n°10-03-29 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 mars 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3568, rue Rosalie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3568, rue Rosalie, afin d'autoriser une marge latérale de 4,51 mètres pour un garage détaché en dérogation à l'article 2.2.10.6.4 et à la grille des usages et normes de la zone H1-302-2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exigent un recul de cinq (5) mètres.

« ADOPTÉE »

**10-04-297 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1572 / ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET LE PROMOTEUR « SUCCESSION MOZA CREVIER »**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1572 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Succession Moza Crevier », pour la préparation des plans et devis, la surveillance pour le prolongement de la rue Crevier – phase 2 (réseau d'eau potable, fossé et fondation de rue), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 avril 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**10-04-298 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1572 / ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET LE PROMOTEUR « SUCCESSION MOZA CREVIER »**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Succession Moza Crevier », pour la préparation des plans et devis, la surveillance pour le prolongement de la rue Crevier – phase 2 (réseau d'eau potable, fossé et fondation de rue), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

**10-04-299 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1512-02 / MODIFICATION DU RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1512-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1512-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire afin d'autoriser le directeur général adjoint à effectuer certaines dépenses ».

« ADOPTÉE »

**10-04-300 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1589 / ÉMISSION D'OBLIGATIONS / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE L'ANCIENNE VILLE DE VAUDREUIL ET DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1589 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1589 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent trente mille dollars (130 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

**10-04-301 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1590 / ÉMISSION D'OBLIGATIONS / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE L'ANCIENNE VILLE DE VAUDREUIL ET DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1590 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1590 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de quatre-vingt-un mille dollars (81 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

**10-04-302 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-131 / MODIFICATION DE L'ARTICLE 1.8.1.4 / EXTENSION D'UN USAGE DÉROGATOIRE SUR UN TERRAIN ET SUR TOUT TERRAIN ADJACENT**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 1<sup>er</sup> mars 2010 un projet de règlement portant le n° 1275-131;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 mars 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-131 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-131 intitulé :

« Règlement modifiant l'article 1.8.1.4 du règlement de zonage numéro 1275 relatif à l'extension d'un usage dérogatoire sur un terrain et sur tout terrain adjacent ».

« ADOPTÉE »

**10-04-303    AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, savoir :

- Club Optimiste Vaudreuil inc. / Course de boîtes à savon / Fermeture de rue

« ADOPTÉE »

**10-04-304    PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**10-04-305    PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**10-04-306    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 35 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, greffier